

## LES CONSEILS DE LA FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES SOCIALES DE POITIERS

2, rue Jean Carbonnier  
TSA 81100  
86073 Poitiers cedex 09 France  
tél : 05 49 45 31 35 - fax : 05 49 45 40 37  
www.droit-univ.poitiers.fr

### CONSEIL DE FACULTÉ

Instance de direction de la Faculté de droit et des sciences sociales (Unité de Formation et de Recherche - UFR), le conseil de Faculté, est composé de représentants des enseignants, des autres membres du personnel de la Faculté (IATOSS), des étudiants et de personnalités extérieures.

Le Conseil de Faculté est présidé par le Doyen assisté de ses assesseurs.

Les questions traitées en Conseil de Faculté sont également débattues au sein de deux autres assemblées afin de permettre une large concertation

### COMMISSION PÉDAGOGIQUE

Présidée par l'assesseur chargé de la formation et de la pédagogie, la commission est composée de membres élus, de membres de droit, ainsi que de personnes invitées en fonction de l'ordre du jour des réunions.

\* Membres de droit : l'assesseur chargé de la formation (Président), les présidents des sections, les responsables des cycles, le responsable administratif ou son représentant.

### CONSEIL SCIENTIFIQUE

Présidé par l'assesseur responsable de la recherche, il est composé de membres élus, de membres de droit, ainsi que de personnes invitées en fonction de l'ordre du jour des réunions.

\* Membres de droit : l'assesseur chargé de la Recherche (Président), le directeur de l'École doctorale, un représentant de chaque équipe de recherche habilitée par le ministère ; le responsable administratif ou son représentant.